Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013110-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0131

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 27	Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Amélie LE HENANFF, Mme Séverine LE JEUNE, Mme Marie-Christine TALMONT

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

CONSULTATION DISPOSITIF ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DC.2022.00359 concernant la mise en place de la convention territoriale globale avec la CAF et la MSA,

VU le rapport de la Vice-présidente,

Considérant que la convention territoriale globale 2022-2026 signée entre la collectivité et la CAF et la MSA vise à développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble
du territoire et qu'elle porte 4 thématiques dont l'Animation de la Vie Sociale

Considérant que le projet d'Animation de la Vie sociale a été élaboré à partir d'un diagnostic du territoire dans le domaine social, d'une concertation des élus, des partenaires institutionnels et associatifs et d'une concertation de la population dans les 12 communes

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500131I0-DE

Considérant que le projet d'animation de la vie sociale repose sur une expérimentation de 2 ans prévoyant le recrutement d'un animateur à temps plein partagé entre Centre Morbihan Communauté et les communes volontaires – sachant qu'il faut trouver 3 communes volontaires par semestre.

Considérant que cet animateur remplirait des missions :

- De coordination des adjoints aux affaires sociales, des partenaires institutionnels – à dimension intercommunale
- D'animation de la Vie sociale à dimension communale – intervenant dans les communes volontaires, ciblé pour un agrément CAF

Considérant le montage financier de ce projet ci-dessous, projetant un agrément de la CAF ainsi que son subventionnement et une participation des communes volontaires à hauteur de 3588 € pour un semestre,

Dépenses		Recettes	par an et pour 2 ans	
Fonctionnement	euros		euros	
salaire animateur vie sociale 1 ETP	45 000	CAF AVS	27 650	46%
Salaire responsable service EFFSI 0,2 ETP	8 600	MSA	4 000	7%
frais de fonctionnement 15% dont 1000 € formation, frais déplacement, frais organisation	6 750	autofinancement	28 700	48%
Total fonctionnement	**60 350**		**60 350**	100%
Dépenses		Recettes	1ère année	
Investissement				
ordinateur	2 000	CAF Aide équipemen	6 600	30%
matériel pour aller en commune (petit mobilier, cafetière, jeux)	2 000	MSA	5 000	23%
véhicule 3 jours / semaine	18 000			
		autofinancement	10 400	47%
Total investissement	**22 000**		**22 000**	100%

Considérant que ce montage financier comprend la contribution de 3 communes volontaires à hauteur de 3 588 € chacune / semestre et de Centre Morbihan Communauté à hauteur de 7 175 € /an

Considérant l'avis favorable de la commission Emploi Formation France Service Insertion (EFFSI) en date du 6 mai 2025 pour présenter le projet au Bureau communautaire,

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date 12 juin 2025 de concerter l'ensemble des communes pour recueillir l'avis sur ce projet,

Considérant les retours suivants des communes :

- 4 refus dont 1 proposant de questionner les prochaines équipes municipales
- 4 avis défavorables avec attentes ou demande de report après les élections municipales
- 4 avis favorables avec réserves financières ou demande de report après les élections municipales

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2025 de reporter la réflexion après les élections municipales,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013110-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE METTRE EN PAUSE ce projet d'Animation de la Vie Sociale sur ce mandat**
- **DE LE SOUMETTRE à l'avis des prochaines instances intercommunales et communales après les élections municipales**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge du pôle Social et de la Petite enfance, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND